



## Assemblée générale

Distr. générale  
6 décembre 2011  
Français  
Original : anglais

---

### Soixante-sixième session

Point 144 de l'ordre du jour

**Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994**

### **Deuxième rapport sur l'exécution du budget du Tribunal pénal international pour le Rwanda pour l'exercice biennal 2010-2011**

#### **Rapport du Secrétaire général**

#### **Rectificatif**

##### **Paragraphe 27**

*Remplacer* le texte actuel par le suivant :

27. L'Assemblée générale est invitée à prendre note du présent rapport et à approuver le montant brut définitif du crédit à inscrire au Compte spécial du Tribunal pénal international pour le Rwanda au titre de l'exercice biennal 2010-2011, qui s'élève à 257 081 500 dollars (montant net : 233 691 800 dollars).

